



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

Groupe Libéral-Radical  
M. Daniel Roh  
Avenue de la Gare 8  
1963 Vétroz

**Dossier traité par :**  
Fabrice Germanier  
079 332 41 17  
[fabrice.germanier@vetroz.ch](mailto:fabrice.germanier@vetroz.ch)

Vétroz, le 19 mai 2020

**Réponse au postulat du 9 septembre 2019 « Pour des bâtiments publics à l'écoute de leurs futurs utilisateurs », accepté en séance du Conseil général du 7 octobre 2019**

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre postulat cité en titre, qui a fait l'objet d'une analyse attentive de la part du Conseil municipal. Dans ce contexte, vous trouverez ci-après, dans le délai réglementaire de 12 mois, son rapport avec des conclusions (art. 34 du Règlement du Conseil général).

Le but du présent postulat est de faire en sorte que les bâtiments publics répondent aux mieux aux attentes des utilisateurs finaux.

C'est aussi la préoccupation première du Conseil municipal.

Au vu de l'argumentaire utilisé et compte tenu, notamment, de la référence à l'article 36 du "Règlement fixant les normes et directives concernant les constructions scolaires", l'intervenant met l'accent sur les écoles publiques. Ceci découle également du champ d'application du Règlement mis en exergue, qui est limité aux écoles et non aux autres bâtiments publics.

Le Conseil municipal relève à cet effet et à titre d'exemple qu'avant même qu'il soit question d'agrandir le centre scolaire de Bresse, le directeur des écoles, employé communal et non cantonal, ainsi qu'une représentante de la commission scolaire ont été invités au printemps 2017 à prendre part à une réflexion globale sur les écoles vétrozaines (Pavillons-Bresse-Plantys) au sein d'une commission préparatoire. Ils ont donc été intégrés rapidement au projet et consultés tout au long de celui-ci.

Les orientations et besoins définis et une fois acquis le principe d'un subventionnement cantonal, le Conseil municipal a commandé un avant-projet puis un projet, tout en maintenant un contact permanent avec le directeur des écoles. Avant qu'une demande de crédit d'engagement ne soit transmise au Conseil général, une première séance d'échange et d'information a eu lieu le 28 août 2019 avec le personnel enseignant. La quasi-totalité des remarques formulées ont été intégrées au projet de détail, sans incidence notable sur le devis général. Une seconde séance s'est déroulée le 13 janvier 2020.

Concernant le projet d'extension du centre scolaire des Plantys, qui prévoit aussi l'adjonction d'un étage supplémentaire, la démarche est identique. La première séance d'échange et d'information du 16 mars 2020 a malheureusement dû être reportée en raison de la pandémie de Covid-19.

Notre commune est sensible à la problématique de réaliser des constructions publiques qui répondent aux mieux aux attentes des utilisateurs finaux. Par contre, le Conseil municipal estime qu'il n'est pas opportun que la personne soit nommée par les employés. Aussi, nous vous confirmons que le Conseil municipal, soucieux d'intégrer rapidement des personnes représentatives dans les différents projets importants, le fait systématiquement depuis le début de la législature en tous cas. Ainsi, l'extension Est du bureau communal s'est faite en étroite concertation avec le personnel concerné. Il en a été de même pour le projet de local des Travaux publics où les plans ont été ébauchés par les futurs utilisateurs eux-mêmes. S'agissant des écoles, l'intégration initiale du directeur, qui est un employé communal et non cantonal, dans les travaux liés aux écoles s'avère un choix pragmatique, ce dernier pouvant s'adjoindre des enseignants pour se faire conseiller, judicieux et adéquat selon le Conseil municipal. Au surplus, il est tout de même rappelé que le corps enseignant a été consulté officiellement à au moins deux reprises dans le cadre du projet d'extension de l'école de Bresse.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



**Le Président**

**Le Secrétaire**

Olivier Cottagnoud

Bertrand Fontannaz

**Copie à :** M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz